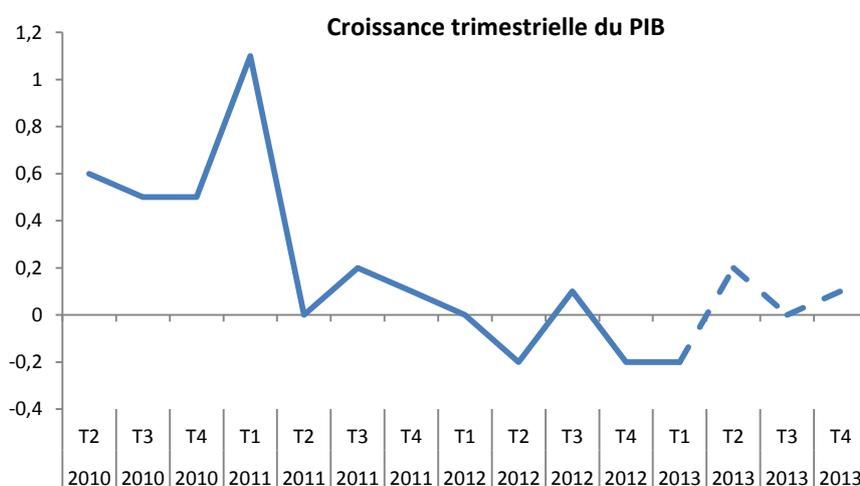


Le mois de septembre 2013 s'annonce chargé sur les questions économiques et sociales. Trois sujets majeurs structureront les débats de l'automne : la croissance économique, la réforme des retraites et la poursuite de la stratégie de réduction du déficit public. Le présent flash fait le point sur ces questions.

1. Vers une légère croissance au deuxième trimestre 2013 ?

Le 14 août prochain, l'INSEE présentera son estimation de la croissance au deuxième trimestre de l'année. Après deux trimestres consécutifs de baisse, **le PIB pourrait légèrement augmenter au T2 (+ 0,2 %¹)** grâce notamment à une contribution positive du commerce extérieur (+ 0,1 % contre - 0,2 % au T1) et des stocks. La demande intérieure hors stocks aurait une contribution nulle, signe d'un environnement économique encore fragile : en particulier, l'investissement des entreprises poursuivrait sa baisse pour le sixième trimestre consécutif, bien qu'à un rythme moindre qu'au T1.



Source : Afep à partir de données INSEE, prévisions à partir du T2 2013 (traits pointillés).

Compte tenu d'un acquis de croissance négatif et d'un deuxième semestre atone (+ 0 % au T3 et + 0,1 au T4), la croissance serait, en moyenne annuelle, négative (- 0,1 %). Le consensus des économistes se montre, de son côté, plus pessimiste (- 0,3 %).

2. Quelle réforme des retraites ?

A la suite de la remise du rapport de la Commission Moreau, le Gouvernement a entamé une série de discussions avec les partenaires sociaux pour préparer la prochaine réforme des retraites. Celle-ci devrait être finalisée pendant l'été, pour une présentation en Conseil des ministres à la mi-septembre et une discussion parlementaire dans des délais rapprochés. A l'heure des arbitrages, trois faits objectifs semblent devoir être rappelés : **une espérance de vie en hausse continue, une entrée dans la vie active de plus en plus tardive, et un niveau de vie des retraités qui a rejoint celui des actifs**. Compte tenu du besoin de financement à court, moyen et long termes, toute réforme ambitieuse devra tirer les conséquences de ces trois faits. S'agissant de l'espérance de vie, la population française a gagné près d'un trimestre par an au cours des quinze dernières années². Le report de l'âge d'entrée dans la vie active est également incontestable : à trente ans, la génération 1954 avait validé près de 40 trimestres, soit dix de plus que la génération 1974. Ce phénomène s'explique par l'allongement de la durée des études, qui correspond à une tendance de fond, tout

¹ Prévision INSEE, note de conjoncture de juin 2013.

² De 73,6 ans à 77,7 ans pour les hommes et de 81,8 à 84,4 ans pour les femmes (espérance de vie à la naissance). Les gains ont été moins élevés concernant l'espérance de vie à 60 ans (+ 2,5 ans pour les hommes, + 2ans pour les femmes).

comme les difficultés croissantes des jeunes à s'insérer sur le marché du travail. Loin de l'opposition schématique « âge contre durée », ces deux faits plaident donc pour **agir à la fois sur la durée de cotisation et l'âge légal** afin de garantir la soutenabilité financière des régimes à moyen terme : ainsi, la règle de 2003 partageant les gains d'espérance de vie entre l'activité (2/3) et la retraite (1/3) doit être pérennisée, de la même façon qu'il serait judicieux de poursuivre la hausse progressive de l'âge légal entamée par la réforme de 2010 en fixant un nouveau cap de moyen terme pour donner à « l'effet-horizon » (soit les incitations à la prolongation d'activité) sa pleine mesure. Concernant les retraités, la progression de leur niveau de vie reflète à la fois l'amélioration des pensions et la détention d'un patrimoine, notamment immobilier. Alors que les actifs seront les premiers contributeurs à l'effort collectif via l'augmentation de la durée travaillée, il serait justifié de mettre les retraités à contribution pour participer au financement des régimes à court terme (revalorisation de pensions, fiscalité, prélèvements sociaux), de la même façon que les retraités imposables sont, depuis 2013, assujettis à la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, destinée à la prise en charge des personnes dépendantes. Parmi les mesures de recettes étudiées, **une hausse transversale de la CSG ferait peser l'essentiel de l'effort sur les actifs** : en effet, sur un point de CSG (12,3Md€ en 2013), l'assiette des revenus d'activité représente près de 70 % du rendement, contre 20 % pour les revenus de remplacement et 10 % pour les revenus du capital.

3. Finances publiques : une trajectoire et des aléas

A l'occasion du débat d'orientation des finances publiques tenu au cours du mois de juillet, le Gouvernement a confirmé son objectif d'atteindre **l'équilibre structurel des comptes en 2016**³. Ceci suppose de dégager environ 50Md€, soit un effort conséquent qui devrait mobiliser à la fois des économies en dépenses et des prélèvements obligatoires nouveaux. Compte tenu d'une conjoncture encore dégradée, le déficit pour 2013 devrait être supérieur à la prévision (- 4,0 % contre - 3,7 %), ce qui augmentera mécaniquement le déficit pour 2014, qui devrait également pâtir d'une croissance plus faible l'an prochain (+ 0,8 % contre + 1,2 %). De ce fait, la **dette publique sera plus élevée que prévu** : ainsi, pour 2014, la dette dépassera les 94 % du PIB, soit 4 points de plus que la prévision de la loi de programmation des finances publiques. Pour 2014, les textes financiers de l'automne (PLF, PLFSS) devraient comporter 14Md€ d'économies et 12Md€ de prélèvements supplémentaires. La période de construction du budget est l'occasion de s'interroger sur les aléas pesant sur les comptes publics : **en dépenses**, si la Cour des comptes juge la prévision du programme de stabilité pour 2013 (+ 0,9 % en volume) « plausible », elle considère néanmoins que des risques existent en matière de dépenses des collectivités locales et de certains opérateurs de l'Etat. L'exécution de l'année 2012 montre en effet que les premières ont accéléré l'an dernier, et que les secondes ont progressé suite à des transferts de charge de la part de l'Etat. **En recettes**, les aléas sont encore plus marqués, la Cour les estimant entre 0 et 6Md€ (hors probable révision de l'hypothèse de croissance), alors même que **le programme de stabilité avait révisé à la baisse les recettes par rapport aux textes financiers initiaux à hauteur de 13,4Md€** (dont 8,2Md€ pour les seules recettes fiscales nettes de l'Etat). Hors effets liés à la révision de l'hypothèse de croissance, cette situation met en exergue deux problèmes majeurs : la surestimation du rendement des mesures nouvelles et la baisse de la croissance spontanée des assiettes.

Sur le front de la croissance, un deuxième trimestre positif serait le bienvenu mais son interprétation devrait rester nuancée compte tenu de son ampleur et de la fragilité de l'environnement européen. Selon toute vraisemblance, l'hypothèse de croissance pour 2014 sera d'ailleurs révisée à la baisse. Sur les retraites, au-delà de la nécessité de réaliser une réforme difficile, il est nécessaire de définir un système de pilotage permettant de tirer régulièrement les conséquences des évolutions économiques et démographiques par définition incertaines. Enfin, la difficile consolidation budgétaire entamée en 2011 est contrainte par un affaiblissement continu des assiettes, notamment fiscales, qui conduit à s'interroger sur la pertinence des fortes hausses de prélèvements décidées depuis trois ans.

³ A cet horizon, le déficit effectif serait de - 1,2 % du PIB en raison du déficit conjoncturel.